





Communiqué de presse — pour publication immédiate

Négociation du secteur public : le gouvernement ne respecte pas ses engagements

Joliette, 31 octobre 2024 — Quatre mois après la signature de la convention collective du secteur public du réseau de la santé et des services sociaux et plus de dix mois après la signature de l'entente sur l'équité salariale pour le personnel de bureau et de l'administration, le gouvernement se dit incapable de respecter les délais qu'il a lui-même demandé quant aux ajustements salariaux ainsi qu'au versement des sommes dues. Le Syndicat des travailleuses et travailleurs du CISSS de Lanaudière-CSN demande au gouvernement de respecter ses engagements et de payer les sommes dues.

Ces retards concernent des ajustements de salaire, dont certains auraient dû avoir lieu à la fin mai 2024, notamment pour les adjoint-es à la direction, adjoint-es à l'enseignement universitaire ainsi que pour les acheteurs ou acheteuses. De plus, l'application des différentes primes d'inconvénients et de milieux, telles que négociées dans notre convention collective, n'est toujours pas effective. Finalement, le CISSS de Lanaudière est dans l'incapacité d'attribuer les heures supplémentaires en fonction des clauses nouvellement négociées ainsi que les primes d'inconvénients à pallier, sans parler du versement de l'équité salariale, attendue depuis 14 ans !

« Le plus insultant, c'est que la direction du CISSS de Lanaudière, qui savait pourtant déjà qu'il lui serait impossible d'effectuer les ajustements et paiements dans les temps, n'a même pas eu le respect d'en informer nos membres par le biais d'une note de service. Le gel de recrutement dans les secteurs bureau et administration ainsi que l'augmentation salariale de 10 % pour le personnel-cadre qui furent annoncés récemment par le gouvernement n'ont fait qu'ajouter de l'huile sur le feu. C'est nous rire en pleine face ! Encore une fois, la CAQ démontre le peu d'importance qu'elle porte à l'égard de son personnel. Sur le terrain, il y a beaucoup de grogne et elle est légitime. Certaines personnes attendent le versement de leur équité salariale depuis maintenant 14 ans, imaginez les sommes que cela représente ! Tous ces retards ont un impact majeur sur ces travailleurs et travailleuses essentiels au bon fonctionnement du réseau de la santé et des services sociaux, surtout face à l'importante augmentation du coût de la vie », dénonce Simon Deschênes, président du Syndicat des travailleurs du CISSS de Lanaudière-CSN.

« Le gouvernement devra verser 5 % supplémentaire en frais de retard aux travailleuses. Mais ce 5 %, ce sont les contribuables qui devront le payer. Cela représente des millions de dollars pour pallier à l'incapacité du gouvernement à respecter ses engagements. Après quoi, la CAQ va dire que le réseau de la santé et des services sociaux coûte trop cher ! C'est prendre les gens pour des valises », de renchérir Carole Duperré, vice-présidente de la FSSS pour le secteur public.

« Encore une fois, ce sont principalement des femmes qui sont laissées à la traîne par ce gouvernement sexiste. Les travailleuses et travailleurs ont mené une lutte importante afin d'obtenir ces gains. S'il le faut, nous poursuivrons ce combat afin qu'elles et qu'ils puissent recevoir ce qui leur est dû. Le gouvernement doit respecter ses engagements le plus rapidement possible! » affirme Patricia Rivest, présidente du conseil central de Lanaudière.

À propos

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs du CISSS de Lanaudière-CSN compte plus de 7000 membres et il est appuyé par la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) qui compte plus de 145 000 membres dans les secteurs public, parapublic et privé, dont plus de 120 000 dans le réseau public de la santé et des services sociaux, partout au Québec, et ce, dans toutes les catégories de personnel. La FSSS est la plus grande organisation syndicale dans le secteur de la santé et des services sociaux. La FSSS-CSN agit en faveur d'une société plus équitable, plus démocratique et plus solidaire. Il est également appuyé par le Conseil central de Lanaudière.

-30 -

Renseignements

Simon Deschênes, président Syndicat des travailleuses et travailleurs du CISSS de Lanaudière-CSN 579 766-0706 presidence@sttcisssl.org